

Les objectifs :

L'aménagement du carrefour de la Croix de Villeroy consiste en la transformation du carrefour plan à feux actuel en échangeur, avec la RN6 au niveau du terrain naturel et la RD33 à plus de six mètres par rapport à celui-ci et la réalisation de deux giratoires sur la RD33 permettant le raccordement aux bretelles de la RN6.

Il a pour objectifs prioritaires d'**améliorer la sécurité des usagers** au niveau de l'échangeur et de **fluidifier le trafic** à cette intersection, tout en préservant et **valorisant le milieu naturel**.

Le coût de cette opération s'élève à 19,2 millions d'euros.

Les acteurs :

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Mission Aménagement du Réseau, située au 2-6 rue Olof Palme 94000 Créteil,

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Service d'Ingénierie Routière Sud Est, situé route de Lisses 91100 Villabé.

Le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre :

La Direction Interdépartementale des Routes Ile-de-France (DIRIF) est chargée, depuis le 1er janvier 2007, de gérer le réseau routier national en Ile-de-France et de piloter les opérations d'amélioration de ce réseau.

La DIRIF assure ainsi la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de la Croix de Villeroy.

Les partenaires financiers:

Le projet est financé à 50% par le Conseil Général de l'Essonne, à 35% par le Conseil Régional de l'Île-de-France et à 15% par l'Etat dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

La qualité environnementale :

Concertation:

Le projet situé au cœur de la forêt de Sénart, a été élaboré en concertation avec l'office nationale des forêts, la direction régionale de l'environnement, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, le conseil général de l'Essonne, les communes, les associations de protection de l'environnement et des usagers.

Il prévoit notamment :

- Le défrichement de forêt préalable à la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour.
 - A la mise en service de l'échangeur, l'emprise provisoire nécessitée par le chantier sera reboisée sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF.
- Le traitement des eaux issues de la plate-forme routière par fossés d'infiltration.
- La réalisation de traversées de la RD33 et de la RN6 sécurisées pour les piétons, les cycles et les cavaliers.
- La restauration de 14 mares et la réalisation d'un passage spécifique pour les amphibiens.
- La mise en valeur de la stèle de la Croix de Villeroy.

Démarche qualité

La DIRIF saisit l'occasion de ce chantier pour mettre en place un système de management environnemental (SME). Elle souhaite en effet mettre à profit les études environnementales déjà réalisées pour maîtriser au mieux les éléments susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement pendant les travaux. Le SME consiste, à partir d'une situation environnementale de départ, à élaborer un plan d'actions en se fixant des objectifs d'amélioration de l'environnement sur des cibles précises, à le mettre en œuvre et in fine à l'évaluer. Par exemple, pour préserver la biodiversité, tout dépôt dans les mares sera évité en les isolant et les balisant pendant toute la durée du chantier.

direction
interdépartementale
des routes
Ile de France



ile de France

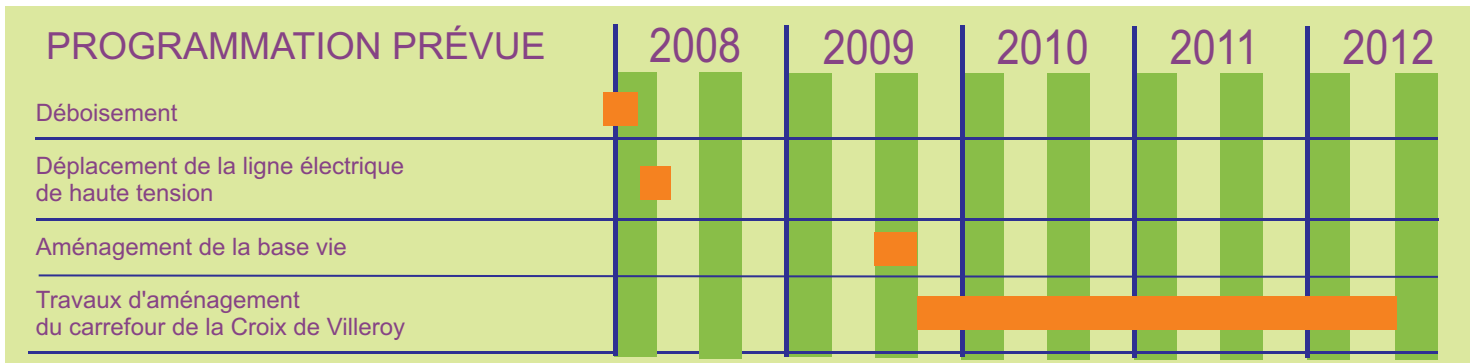
Essonne
le conseil général



Le calendrier :

Les travaux préparatoires ont débuté en décembre 2007 avec le déboisement des emprises du projet pendant deux mois et le déplacement de la ligne électrique de haute tension du 25 février au 30 avril 2008 et se poursuivront avec l'aménagement de la base vie du chantier à partir de juin 2009 en dehors de la forêt de Sénart sur la commune de Tigery.

Les travaux proprement dits d'aménagement du carrefour de la Croix de Villeroy débiteront en septembre 2009 pour une durée de 3 ans.



Le déroulement du chantier :

On peut distinguer deux grandes phases:

Phase 1 : second semestre 2009

- la reprise de la RN6
- la construction d'une partie des bretelles
- la construction de la déviation de la RD33 dans les emprises provisoires du projet

A l'issue de la phase 1, mise en service d'un carrefour à feux provisoire et fermeture de la RD33 côté Tigery . Une déviation par la RN104 sera indiquée aux usagers pour rejoindre depuis la RN6 la commune de Tigery.

Phase 2 : de début 2010 à mi 2012

- la construction des murs de soutènement
- la construction du reste des 4 bretelles
- la construction de la RD33
- la construction de giratoires
- la construction de l'ouvrage de franchissement de la RN6

Pour la construction de l'ouvrage, la circulation de la RN6 sera maintenue et déviée provisoirement sur les bretelles qui viendront d'être réalisées.

Phase 2 plan de déviation à compter de début 2010

- Fermeture
- Déviations

Tout au long des travaux, le maître d'ouvrage assurera une information régulière du public: des panneaux d'information seront installés en plusieurs endroits et porteront la mention d'une adresse de messagerie électronique mise à disposition du public pour une information plus détaillée.

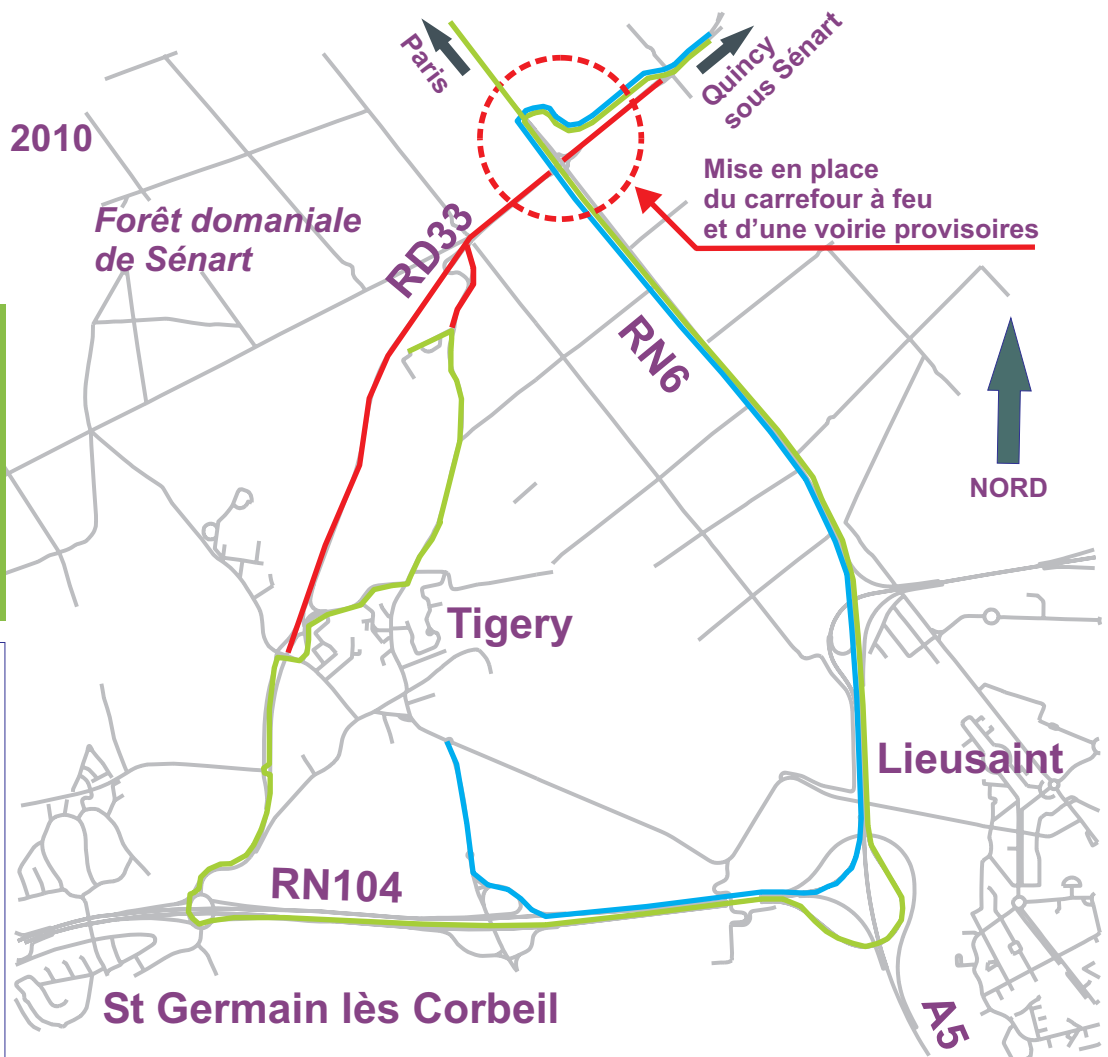
Le chantier se déroulant sous circulation, la vitesse des véhicules sera limitée pendant la durée des travaux à:

50

50Km/H
sur la voirie provisoire

70

70 Km/H
sur la RN6 dans la zone des travaux



Pour plus d'informations, connectez-vous sur: www.enroute.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr.